



C.D. STATUT DE L'ARBITRAGE ET MUTATIONS D ARBITRES

PROCES-VERBAL N°1

Page 1 sur 2

Réunion du 19 août 2024

Etude des dossiers de mutations arbitres

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE** aux **CLUBS** et aux **ARBITRES**.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de Charente Maritime, dans les conditions de délais (7 jours à partir de la parution du procès-verbal).

Les droits d'examens en appel seront prélevés. (150 €)

Président : M. DECHAUX Jean-François

Membres présents : MM. BALAGEAS Bernard, BOISSINOT Paul, COPERTINO Nicolas, MARCHAL Sylvain, MOQUAY Jacques.

Membres excusés : DROINEAU Julien.

Dossier BERTHONNEAU STEEVENS (1132421148) : Démission du club EH Vals de Saintonge (580868) : **ACCORDÉE** (Article 33c).

Dossier BOUQUIN Wilfried (1152421540) :

Demande de remboursement de la FIA au club de ROYAN/VAUX (548907) au bénéfice du club de ESSOUVERT/LOULAY (522523).

Dossier LAVALETTE Julien (2358056668) : Demande d'année sabbatique pour la saison 2024/2025 **ACCORDÉE**.

Instruction du dossier : 45 euros seront débités au Club de ST GEORGES DE DIDONNE (540660).

Dossier LUTMANN Mickaël (1565624361) : Demande de démission du club DR CHATELAILLON (581834) : **ACCORDÉE** (Article 33c).

Demande de rattachement au club FOURAS/ST LAURENT (553694) : **ACCORDÉE**.

Instruction du dossier : 45 euros seront débités au Club de FOURAS/ST LAURENT.



C.D. STATUT DE L'ARBITRAGE ET MUTATIONS D ARBITRES

PROCES-VERBAL N°1

Page 2 sur 2

Dossier MACAUD Mathéo (2545372115) : Demande d'année sabbatique pour la saison 2024/2025
ACCORDÉE

Instruction du dossier : 45 euros seront débités au Club de LA JARRIE (511333).

Dossier MOREAU Ludovic (2543914613) : Démission du club de RÉTAUD (525141) **REFUSÉE**.

Demande de rattachement au club US PONS (507258) **REFUSÉE**.

Indépendant pendant quatre saisons à compter de la saison 2024/2025.

Tout arbitre, licencié dans un club dans les conditions des articles 30 et 31, n'ayant pu obtenir son rattachement à un nouveau club peut revenir, s'il le souhaite, à la situation d'origine.

Le club d'appartenance sur la licence, saison 2024/2025, devra être modifié.

Dossier NAHUM Kévin (2546826984) : Démission du club JS ANGOULINS (526007) : **ACCORDÉE**
(Article 33c).

Demande de rattachement au club de NIEUL S/MER (525006) : **ACCORDÉE**.

Instruction du dossier : 45 euros seront débités au club de NIEUL S/MER.

Dossier TRABICHET Mathéo (2547437152) : Démission du club de FC SUD 17 (560816) **REFUSÉE**.

Demande de rattachement au club TREFLE SP REAUX (507623) **REFUSÉE**.

Indépendant pendant quatre saisons à compter de la saison 2024/2025.

Tout arbitre, licencié dans un club dans les conditions des articles 30 et 31, n'ayant pu obtenir son rattachement à un nouveau club peut revenir, s'il le souhaite, à la situation d'origine.

Le club d'appartenance sur la licence, saison 2024/2025, devra être modifié.

Le Président

Jean François DECHAUX

Le secrétaire

Bernard BALAGEAS